

Delibération du Conseil Municipal - Séance du 23/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

L'an 2023, le 23 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/05/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/05/2023
Mise en ligne sur le site internet le 30/05/2023

Excusés : ayant donné procuration : M. MILLET Jean-Luc à Mme THOMAS Valérie

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_033 – Motion contre le déménagement des foyers d'hébergement des PEP18

Au vu de son implication avec le projet, Madame Sylvie THIROT ne prend part ni au débat ni au vote.

Vu la rencontre avec le directeur et le président des PEP18 ;
Vu la rencontre avec madame la Présidente de l'APAHS ;
Vu la rencontre avec le Président du Conseil Départemental du Cher ;
Vu le projet de déménagement des foyers d'hébergement des PEP18 de Veaugues vers les Aix d'Angillon ;
Vu le manque d'information concernant ce projet de déménagement ;
Vu le manque de concertation avec les familles des résidents sur le projet de déménagement ;
Considérant l'inclusion à Veaugues des personnes vivant dans ces foyers d'hébergement avec les habitants de la commune ;
Considérant l'impact social que représente le déracinement des résidents pour eux-mêmes et leur famille ;
Considérant les services disponibles à Veaugues (Médecin, pharmacien, professionnels médicaux et commerçants divers) ;
Considérant qu'une partie du site actuel des PEP18 peut être agrandi pour palier à la fermeture éventuelle d'un bâtiment ;
Considérant le temps de trajet, minime puisque se faisant à pied, du personnel travaillant à l'ESAT de VEAUGUES ;
Considérant l'impact écologique et économique des trajets entre les Aix d'Angillon et l'ESAT de Veaugues ;
Considérant la lutte contre la désertification d'une commune rurale signataire de l'ORT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** au Conseil Départemental et aux PEP18 de ne pas transférer les foyers d'hébergement de Veaugues vers les Aix d'Angillon

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

